

Idex Pluriart

Pluriart : un projet

Comme le souligne le titre « PLURIART, Pluridisciplinarité et Art-thérapie » ce projet propose d'engager une recherche de grande ampleur sur le statut et le devenir des productions d'art-thérapie, selon une approche scientifique pluridisciplinaire, associant médecins, juristes, muséologues et chercheurs en sciences de l'information et de la communication.

Champ d'interpellation sociétale et scientifique

La question de l'art-thérapie constitue un champ d'interpellation sociétale et scientifique de grande ampleur alors même qu'il s'agit d'une discipline jeune. L'engouement contemporain pour l'art-thérapie conduit à une dilution des pratiques et des théories ne permettant pas de définir le statut et le devenir des productions. Les questions cardinales (faut-il conserver ces productions?, pourquoi?, comment?) ne peuvent pas trouver, en l'état, de solutions pertinentes compte tenu de l'hétérogénéité du champ. Ce projet permet de travailler de manière approfondie en s'appuyant sur l'expérience spécifique rigoureuse des spécialistes du domaine afin de trouver des moyens pour permettre l'émergence d'un champ artistique autonome, celui de l'art-thérapie.

Nature hybride de l'art-thérapie

La nature hybride de l'art-thérapie impose un rapprochement entre les sciences dures et les sciences humaines pour répondre à la diversité des interpellations scientifiques : quant au consentement à la divulgation des productions (consentement psychiatrique/juridique), quant à la titularité des droits sur ces productions (l'auteur?, le soignant?, œuvre collective?), quant aux modalités d'exposition (lecture clinique, esthétique, artistique), quant aux lieux d'exposition (enceinte thérapeutique, espace d'art contemporain, collection d'art brut) et à la notion même de public (au sens psychiatrique et muséologique).

Il convient, pour définir le statut et le devenir de ces productions, de réunir et de faire converger les intérêts ressortissant de champs distincts, médicaux et esthétiques sans qu'une dimension en soit de facto annexée par l'autre. Les intérêts à prendre en compte s'agissant de formuler des propositions sont de plusieurs natures :

- Intérêt clinique.
- Intérêt thérapeutique sur le plan individuel, sur le plan des pratiques de soin.
- Intérêt de santé publique : les productions d'art-thérapie se présentent comme des modalités de mise en œuvre du concept foucauldien d'empowerment de la santé, et s'inscrivent dans un courant de déstigmatisation de la maladie.
- Intérêt muséologique.

Statut des art-thérapeutes

Par ailleurs les chercheurs manifestent une réflexion avancée quant à la réglementation du statut des art-thérapeutes et de leur formation, ou encore la mise en la place de démarche évaluative de l'art-thérapie. La demande pour l'art-thérapie est croissante. Cette mise en réseau doit naturellement être étendue à des chercheurs au plan européen et international.